

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 9

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

heureuse et longue retraite, qui espérons-le en ce qui concerne notre association ne sera pas définitive, et de le remercier aussi sincèrement que chaleureusement pour les grands services rendus à une cause qui est celle de tous les vrais patriotes.

Petites nouvelles

Nous tirons d'un article signé par le général Clément-Grandcourt les lignes suivantes qui font honneur au soldat suisse:

« Les belles qualités du soldat suisse, qu'un service bien court suffit à faire éclater, surprennent les officiers étrangers qui le voient pour la première fois, et il faut les attester sans restrictions: profond sérieux, ordre, discipline du feu, correction d'allure frappante dans les mouvements en ordre serré, robustesse, au moins dans les bataillons paysans, et aptitude à la marche que le développement des moyens de transport mécanique, l'amolissement général des mœurs et l'exagération du confort ne semblent pas avoir encore beaucoup atténuée. L'homme, dans presque tous les recrutements, est intelligent, sinon vif, sait ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Il s'intéresse à la manœuvre, moins cependant peut-être qu'autrefois où elle parlait plus aux yeux. C'est le citoyen armé, conscient de son devoir et profondément patriote, qui aime le service, le « militaire » comme il dit, ou du moins n'en a pas l'horreur comme dans tant d'autres pays, cela malgré une propagande antimilitariste qui fait plus de bruit que de mal.

Menschenmaterial de premier ordre qui explique les succès guerriers des Suisses dans le passé et peut leur en faire espérer d'analogues pour l'avenir, moyennant une formation initiale, des cadres plus assouplis, un armement plus complet et plus puissant. »

★

Au début de décembre, le « Droit du Peuple » et le « Travail » ont publié un entrefilet susceptible d'induire en erreur les militaires des classes 1905 et plus vieilles de l'Elite qui ont été dispensés de leur 7^e cours de répétition en 1933. En effet contrairement à ce qu'ont prétendu ces deux journaux, les soldats qui ont fait 6 cours de répétition jusqu'à fin 1932 et qui ont été dispensés du 7^e en 1933 n'auront pas à faire ce service en 1934. Ils sont définitivement libérés du service en Elite, mais par contre ceux qui à fin 1932 n'avaient pas effectué 6 cours de répétition et qui ont accompli ce 6^e cours de répétition en 1933 ne sont pas dispensés du 7^e en 1934. Il semble qu'avant de publier, sous ce titre ronflant: « L'augmentation des cours de répétition », des affirmations complètement erronées, les journaux socialistes auraient pu se donner la peine de faire vérifier par une autorité compétente ce soi-disant décret du Conseil fédéral.

★

Rappelons, que le crédit de 82 millions voté pour l'achat de nouveau matériel militaire permettra de doter l'infanterie d'un plus grand nombre de fusils-mitrailleurs et de mitrailleuses tout en la pourvoyant de lance-mines et de canons de 47 mm. En outre l'artillerie de montagne et les groupes de canons lourds automobiles seront réarmés, tandis que le matériel aérien sera renouvelé. D'après le programme qui a reçu l'approbation de toutes les instances militaires, la dépense de 82 millions se répartira comme suit: 3,5 millions pour les F.M.; 9,7 pour les armes lourdes d'infanterie; 36,5 pour les munitions; 4,7 pour voitures et harnachements; 4,5 pour les canons de montagne; 5,7 pour les canons-automobiles; 12 pour les avions; 3,5 pour les constructions et installations.

★

Nous ne voudrions pas revenir sur le cas du lieut. Pointet qui a été liquidé comme on le sait par la mise à disposition de ce jeune officier, mais cet incident qui, avec les élections neuchâteloises, a remis en lumière la personne si tristement célèbre du camarade Graber, nous incite à vous rappeler les

hauts faits de ce chef socialiste dont le lieut. Pointet s'est révélé le plus chaud partisan.

En mai 1917, Paul Graber, qui venait d'être condamné pour diffamation par le Tribunal militaire de la 2^e division, prêchait le même mois, dans la *Sentinelle*, la grève générale et invitait, en pleine période de service actif, les jeunes gens à ne pas se présenter au recrutement. C'est encore lui qui plus tard, obligea par ses menées, le haut commandement de l'armée à distraire des troupes de leurs positions de combat à la frontière pour leur faire occuper militairement La Chaux-de-Fonds, où régnaient des désordres constants. C'est lui enfin qui, après avoir été le principal instigateur de la révolution de novembre 1918, qui faillit tourner au désastre pour notre pays, insulta les soldats morts en écrivant dans la *Sentinelle* cette abjecte pensée: « La grippe venge les travailleurs. »

Et voilà l'homme pour lequel un jeune officier, qui se dit conscient de son devoir militaire, a pris parti contre toute logique et contre tout honneur!

★

Au sujet des salaires des soldats pendant leurs cours de répétition, le Tribunal arbitral de Bâle vient de juger qu'un employé occupé pendant plus d'une année chez le même patron et devant s'absenter pour accomplir ses devoirs militaires a droit à son salaire en entier pendant son absence, même si son contrat ne prévoit pas cette clause.

Voici une mesure que l'on voudrait voir généraliser et appliquer dans tous les cantons.

★

Nous avons lu dans le « Dragon romand » que les commandants d'escadrons et les officiers supérieurs de la cavalerie se sont réunis pour étudier les conséquences que le projet de réorganisation militaire peut avoir sur leur arme.

Ils ont à l'unanimité émis les vœux suivants à l'adresse du chef du D.M.F.:

1^o Maintien de l'effectif de contrôle actuel de la cavalerie. 2^o Maintien de l'unité d'instruction et de direction de la cavalerie et des troupes mobiles qui pourraient lui être attribuées, même au cas où ces troupes seraient réparties aux divisions. 3^o Maintien, sous une forme à étudier, des groupements de mitrailleurs à cheval qui ont fait leurs preuves dans notre terrain et que ni les fusils-mitrailleurs, ni les armes automatiques motorisées ne peuvent remplacer. 4^o Subordination au chef de l'arme de la cavalerie de la section ayant à s'occuper des chevaux (Abteilung « Pferdewesen ») si elle venait à être créée, ceci dans l'intérêt vital de la cavalerie.

Une délégation a soumis le 1^{er} décembre ces vœux au chef du Département militaire fédéral avec lequel elle a eu un échange d'idées.

Le chef de l'arme de la cavalerie préparera avec des officiers de son arme les propositions à faire à ce sujet.

Verbandsnachrichten

Unteroffiziersverein der Stadt St. Gallen

(Korr.) Etwas später als sonst üblich waren die Vereinsmitglieder auf einen Samstagabend zur Teilnahme an der *Herbsthauptversammlung* eingeladen worden.

In seinen einleitenden Worten erwähnt der Vereinspräsident Wachtm. *Urmi* die umfassenden Arbeiten des zurückliegenden Sommersemesters, deren eingehende Würdigung, um Doppelspurigkeiten zu vermeiden, er für die Jahreshauptversammlung vorsieht.

Dagegen streift er kurz die Schweizerischen Unteroffiziers-tage in Genf, welche durch Wachtm. *Kostezer* bereits in Wort und Bild eine einläßliche Schilderung erfuhren. Fourier W. Good verliest einen flott verfaßten Bericht über die Eidg. Delegiertenversammlung in Genf, welcher beifällige Aufnahme findet.

Auch des am 12. November stattgefundenen militärischen *Stafettenlaufs* Buchs-Rorschach-St. Gallen wird gedacht und

Käse in Suppen und Teigwaren